

Un PLUi- H
dans la Communauté de communes
des Pyrénées Audoises

Les contraintes du territoire

Territoire de montagne aux confins de 3 climats



Territoire de montagne à dominante forestière

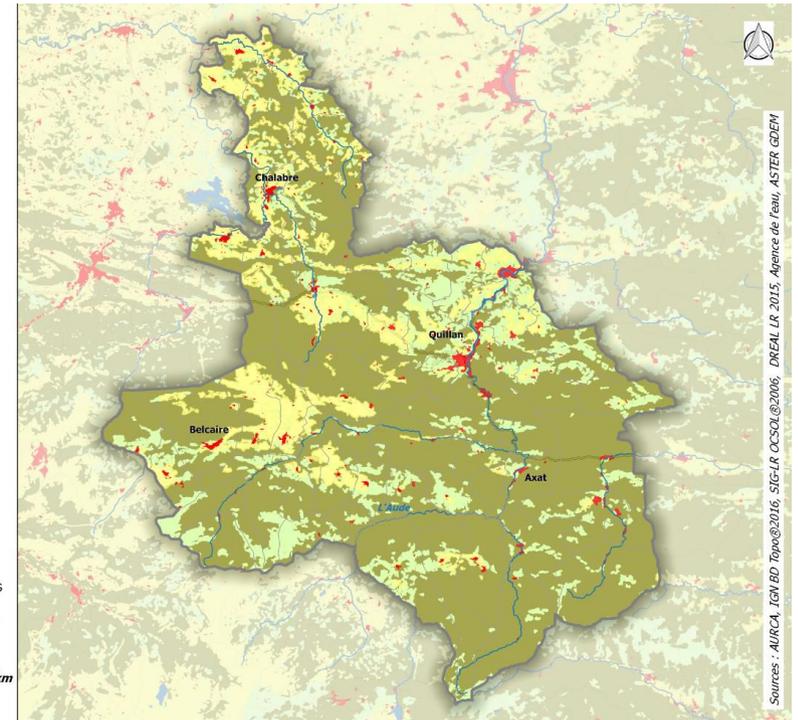
l'occupation du sol

- Territoires artificialisés
- Forêts
- Milieux semi-naturels
- Territoires agricoles
- Zones humides
- Surfaces en eau
- Limites communales
- Limite CC Pyrénées Audoises



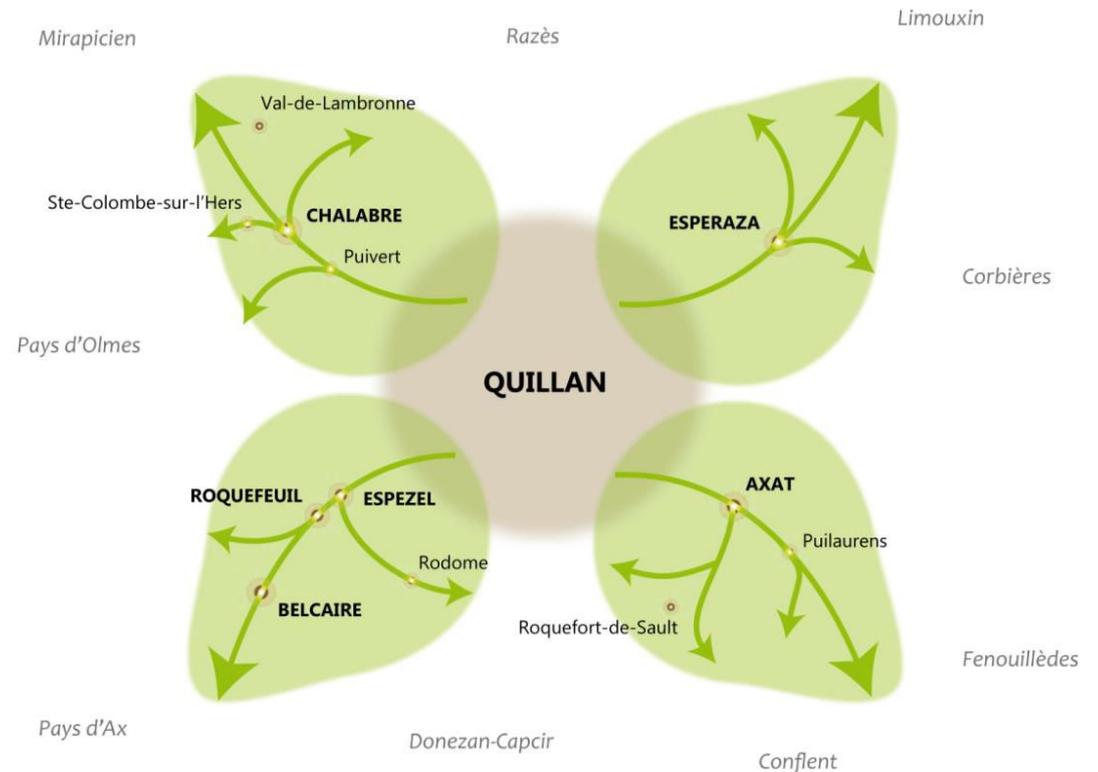
JRCA/ Mars 2017.
us droits réservés.

0 2.5 5 km



Communauté de communes récente

- Communauté de communes récente = date de 2014
- conscience collective en cours de construction
- obligation de mariage de 4 territoires du fait seuil de population (15 000 habitants)



un territoire faiblement attractif pour les actifs

En 2013, l'**EPCI a perdu 4,1% de sa population** par rapport à 2008, et -1.5% par rapport à 2012. En comparaison, la Communauté de Communes du Limouxin, plus proche de Carcassonne, a un taux de croissance de +3,7% et le département de l'Aude de +4,4% pour la même période

L'ambition consiste avant tout à freiner le nombre de départs vers d'autres destinations.

Par contre, il y a **plus de résidences secondaires que de résidences principales**, ce qui fait vivre l'économie locale car 60% de la population ne paye pas d'impôts

Entre 2006 et 2010, sur les unités territoriales où cet indicateur a pu être calculé, **l'urbanisation résidentielle a progressé de plus de 2000 m² par nouvel habitant** (2154 m²/hab sur l'UT du Pays de Sault et 4279 m²/hab sur l'UT du Chalabrais), soit une consommation nettement supérieure à celle enregistrée à l'échelle de l'Aude (843 m²/hab) et du Languedoc-Roussillon (572 m²/hab).

La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers au cours de la dernière décennie est estimée à 115 ha sur le territoire communautaire, dont 107 ha pour l'urbanisation résidentielle et 8 ha pour l'urbanisation économique pour la période

Bien que le territoire présente une forte connotation rurale, l'étalement urbain - en lien avec les dynamiques démographiques - apparaît clairement conséquent

Pourquoi un PLUi-H ? pour améliorer le parc existant (1/3)

=> satisfaire les besoins liés :

- Aux ménages déjà présents sur le territoire, en prenant notamment en compte les évolutions des structures familiales et la baisse régulière de la taille moyenne des ménages ;

- A l'accueil de nouveaux habitants - à même de restaurer une croissance démographique positive (en prévoyant environ 350 habitants supplémentaires à horizon 2035) ;

- A la pression de la demande en résidence secondaire, en favorisant la bi-résidence.

=> prendre en compte le problème de la vacance des logements



Pourquoi un PLUi-H ? pour faire vivre l'économie locale (2/3)

- développer l'offre d'équipement et de services, notamment en direction des **séniors**,
- soutenir les initiatives locales liées à l'emploi et à la **pluri-activité**
- favoriser l'accueil de **nouveaux actifs**, notamment dans le domaine de l'agriculture et du tourisme
- soutenir l'accueil de **nouvelles populations**



Pourquoi un PLUi-H ? pour relier habitat et urbanisme au sein d'un même projet de territoire (3/3)

Le projet communautaire entend largement favoriser et faciliter la reconquête des tissus urbains existants en y réservant environ 25% de la production de nouveaux logements.

Il prévoit la production d'environ 1400 nouveaux logements au cours des 15 prochaines années

